



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.20/2008/8
13 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE
sur la comptabilité nationale

Neuvième réunion
Genève, 21-24 avril 2008
Point 1 a) de l'ordre du jour provisoire

**MESURES DE L'ÉCONOMIE NON OBSERVÉE DANS
LES COMPTES NATIONAUX**

ACTIVITÉS ILLÉGALES

**ESTIMATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ILLÉGALES DANS
LES COMPTES NATIONAUX DE L'UKRAINE EN 2005**

Note du secrétariat

Résumé

La présente note décrit d'une manière générale la mesure expérimentale des activités économiques illégales dans les comptes nationaux de l'Ukraine, réalisée dans le cadre du Programme d'assistance technique de l'Union européenne à la Communauté d'États indépendants (TACIS). Elle décrit les méthodes utilisées pour estimer la prostitution, la production et le commerce de stupéfiants, la production illégale d'alcool, la contrebande et le trafic d'objets volés.

I. INTRODUCTION

1. Le Manuel de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la mesure de l'économie non observée identifie les productions illégales ci-après, dont il faudrait tenir compte dans l'estimation du produit intérieur brut (PIB):

- a) Production et distribution de biens illégaux, tels que de stupéfiants et matériels pornographiques;
- b) Production de services illégaux (par exemple, services de prostitution dans les pays où ils sont interdits par la loi);
- c) Production de biens et de services légaux par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation:
 - i) Exercice de la médecine;
 - ii) Jeu;
 - iii) Production de boissons alcoolisées;
 - iv) Braconnage (pêche, chasse, abattage du bois);
- d) Production et vente de contrefaçons (biens comportant des marques commerciales falsifiées) et de copies non autorisées d'œuvres originales (par exemple, logiciels, cassettes audio et vidéo et CD);
- e) Contrebande, notamment de cigarettes, d'armes, d'alcool, de denrées alimentaires en gros et au détail;
- f) Trafic d'immigrants;
- g) Trafic d'objets volés;
- h) Blanchiment d'argent.

2. L'ampleur et la distribution des activités illégales de production dont il doit être tenu compte dans les estimations du PIB diffèrent d'un pays à l'autre. En Ukraine, les principales activités concernées sont la prostitution, la production et la distribution de stupéfiants, la contrebande, la production d'alcool et le trafic d'objets volés. C'est pourquoi l'essentiel des efforts porte sur ces activités.

3. À l'avenir, les activités illégales ci-après pourront également être prises en compte: production d'autres types de biens que l'alcool; exercice illégal de la médecine; jeu; braconnage; production et vente de biens de contrefaçon (biens dont les marques commerciales ont été falsifiées) et copies non autorisées d'une œuvre originale; trafic d'êtres humains et blanchiment de capitaux.

II. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DONT IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU COMPTE DANS LES ESTIMATIONS DU PIB

4. D'après les principes du Système de comptabilité nationale (SCN), les *cadres de production n'incluent pas les activités (légalles et illégales) non productives de redistribution des revenus et des actifs qui ne sont pas pris en compte dans le PIB.*

5. Concrètement, les activités illégales non productives sont très diverses: il s'agit de *crimes commis par les mercenaires et de violations de la loi; de délits financiers et de délits liés à la propriété.*

III. PROSTITUTION

6. La principale méthode d'estimation de la valeur des services de prostitution, qui est également la plus fiable, consiste à s'intéresser à l'offre (ressources) et s'appuie donc sur les données relatives au nombre de personnes concernées par cette activité et leur revenu moyen.

7. Pour obtenir une évaluation plus précise, les données sont ventilées par catégories de prostituées, les prix des services de même que l'importance et la structure de la consommation intermédiaire des différentes catégories étant suffisamment distinctes.

8. En Ukraine, les prostituées sont classées en quatre catégories: prostituées exerçant dans la rue, se rendant à domicile, exerçant en salon, et prostituées «d'élite».

9. Les données du Ministère des affaires intérieures et les estimations d'experts indépendants permettent d'évaluer de manière approximative le nombre de prostituées en Ukraine.

10. D'après les données du Ministère des affaires intérieures, 5 168 personnes se livraient à la prostitution en 2005. Une évaluation plus précise a été réalisée à partir des estimations des experts (tableau 1).

Tableau 1

Estimation du nombre de personnes se livrant à la prostitution en Ukraine

Population totale d'hommes âgés de 18 à 60 ans	13,0 millions
dont: nombre d'hommes faisant appel à des services de prostitution (10 %)	1,3 million
Nombre moyen de recours à des services de prostitution, par année	12
Nombre moyen total de services fournis	15,6 millions
Nombre moyen de journées de travail des prostituées	250
Nombre moyen de clients par jour	5
Nombre de prostituées	12 500

11. La production des services de prostitution peut être estimée à partir des données concernant le nombre de prostituées et le prix moyen du service fourni par catégorie (voir tableau 2)

Tableau 2

Estimation de la production des services de prostitution

Catégories de prostituées	Nombre de prostituées	Nombre moyen de clients par jour	Nombre moyen de journées travaillées dans l'année	Nombre de services fournis (en milliers)	Prix moyen d'un service (en hryvnias)	Valeur des services de prostitution (en milliers de hryvnias)
Élite	0,7	2	190	228	500	114 000
Travaillant en salon	3,1	4	220	2 728	150	409 200
Se rendant à domicile	3,7	5	245	4 532,5	100	453 250
Travaillant dans les rues	5,0	6	265	8 109	50	405 450
Total	12,5			15 597,5		1 381 900

12. On peut estimer la consommation intermédiaire de l'industrie du sexe à partir d'une méthodologie simplifiée. Les dépenses de consommation intermédiaire des prostituées représentent en effet un revenu pour ceux qui exploitent la prostitution (paiement des proxénètes, des propriétaires de salons, des chauffeurs et de la sécurité). Tous ces revenus devaient être liés non à la consommation intermédiaire de prostituées mais à leur valeur ajoutée étant donné que les activités concernées sont directement liées à la prostitution. Si elles sont imputées séparément (ce qui serait plus correct d'un point de vue méthodologique), il faudrait alors estimer la valeur des services de transport et d'autres services, ce qui demanderait des efforts supplémentaires significatifs. En conséquence, la consommation intermédiaire des prostituées devrait être établie à partir des éléments suivants:

- a) Loyer payé par la prostituée pour l'appartement dans lequel elle reçoit les clients;
- b) Loyer payé par les propriétaires de salons, salons de massage, etc.;
- c) Dépenses pour les vêtements, les produits de beauté, les mesures de protection et le matériel spécial acheté par la prostituée;
- d) Dépenses de transport, d'équipements et de publicité (publicité dans les journaux, tenue de sites Internet) par les propriétaires d'entreprises.

13. Pour obtenir la valeur ajoutée brute, on déduit la consommation intermédiaire de la valeur totale (tableau 3).

Tableau 3

Estimation de la valeur ajoutée brute des services de prostitution

Catégories de prostituées	Élite	Travailleurs en salon	Travaillant à domicile	Travaillant dans les rues	Total
1. Nombre de prostituées (en milliers)	0,7	3,1	3,7	5,0	12,5
2. Consommation intermédiaire d'une prostituée, en hryvnias (3 + 4 + 5)	48 000	48 000	32 400	7 200	
dont:					
3. Loyer payé par les propriétaires de salons, salons de massage, etc. (en hryvnias)	0	36 000	0	0	
4. Dépenses de vêtements, de produits de beauté, pour les mesures de protection et le matériel spécial acheté par la prostituée (en hryvnias)	30 000	12 000	14 400	7 200	
5. Dépenses de transport, d'achat de matériel et de publicité (publicité dans les journaux, tenue de sites Web) par les propriétaires d'entreprises commerciales (en hryvnias)	18 000	0	18 000	0	
6. Consommation intermédiaire (en milliers de hryvnias) (1 * 2)	28 800	148 800	119 880	36 720	334 200
7. Valeur des services de prostitution (en milliers de hryvnias)	114 000	409 200	453 250	405 450	1 381 900
8. Valeur ajoutée brute (en milliers de hryvnias) (7 - 6)	85 200	260 400	335 370	368 730	1 047 700

14. On peut également estimer les exportations des services de prostitution, c'est-à-dire les services fournis à l'étranger par des résidents en Ukraine (qui vivent et travaillent à l'étranger pour une période ne dépassant pas un an) et les services assurés par les non-résidents sur le territoire économique du pays. Les prix des services de prostitution dans les pays de l'Union européenne et en Russie sont beaucoup plus élevés qu'en Ukraine. Par conséquent, les importations peuvent consister pour l'essentiel en services assurés par des résidents ukrainiens à l'étranger. Il est probable qu'elles sont pratiquement équivalentes aux services assurés par des non-résidents sur le territoire économique du pays. Par conséquent, le solde net des achats par des non-résidents sur le territoire du pays et des achats de résidents à l'étranger peut être considéré comme pratiquement nul.

15. Pour estimer les exportations de services de prostitution, il est nécessaire de définir le nombre de personnes qui fournissent ces services à l'étranger.

16. La valeur de ces services a été estimée à partir de certaines données fournies par le Bureau central de statistique polonais (tableau 4).

Tableau 4

Calcul de la valeur des services de prostitution fournis par des résidents ukrainiens à l'étranger (exportation de services)

1.	Nombre de citoyens ukrainiens qui ont travaillé à l'étranger de façon temporaire en 2005 (statistiques du travail: 56 549, évaluation approximative – 4 millions) en milliers	4 000
2.	Pourcentage de prostituées dans la population ukrainienne (12 500/47 100 000)	0,027
3.	Nombre de résidents ukrainiens fournissant des services de prostitution à l'étranger, en milliers de personnes (1 * 2)	1 061
4.	Nombre de services fournis dans l'année	1 500
5.	Prix des services, en hryvnias	40
6.	Valeur des services fournis, en milliers de hryvnias (3 * 4 * 5)	63 694
7.	Consommation intermédiaire, en milliers de hryvnias (6 * 25 %)	15 923
8.	Valeur ajoutée brute, en milliers de hryvnias (6 - 7)	47 771

17. La valeur des exportations des services de prostitution s'élève donc à 67,3 millions de hryvnias, soit 0,03 % du PIB officiel.

18. Pour estimer la consommation finale en tenant compte des activités illégales, il faut, d'une part, tenir compte de la valeur totale des services de prostitution et des exportations de ces services et, d'autre part, exclure les dépenses intermédiaires précédemment incluses dans la consommation finale des ménages. Les exportations de ces services incluent la consommation intermédiaire, telle que les achats de biens et de services à l'étranger, et devraient donc être considérés comme des achats nets des résidents à l'étranger, c'est-à-dire des importations. En conséquence, dans la consommation finale, la valeur des services de prostitution est donnée par la somme de la valeur ajoutée brute des services assurés sur le territoire économique du pays et de la valeur des services exportés, moins la consommation intermédiaire (importations).

Tableau 5

Part des services de prostitution dans le PIB de l'Ukraine

	PIB officiel en 2005 (en millions de hryvnias) (estimation préliminaire)	Valeur des services de prostitution (en millions de hryvnias)	Pondération moyenne dans le PIB officiel (en pourcentage)
Production de biens et de services	1 017 565	1 445	0,14
Consommation intermédiaire	592 824	350	0,06
Produit intérieur brut	424 741	1 095	0,26
Consommation finale des ménages	238 961	1 048	0,44
Exportations de biens et de services	227 252	64	0,03
Exportations moins importations	3 697	48	1,30

IV. STUPÉFIANTS

19. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues identifie, en ce qui concerne les activités illégales, les étapes ci-après:

- a) Culture illégale des matières premières;
- b) Transformation;
Production illégale de stupéfiants;
- c) Trafic/distribution de stupéfiants;
Mouvement de stupéfiants illégaux et de matières premières illégales dans le pays (avant et après transformation);
Commerce international de stupéfiants;
- d) Vente des stupéfiants aux utilisateurs;
- e) Légalisation des revenus perçus.

20. La production et la distribution de stupéfiants sont prises en compte dans le PIB de la façon suivante:

Tableau 6

Prise en compte de la production et de la distribution de stupéfiants dans le PIB

PIB, mesuré en termes de production	
Production	Valeur des stupéfiants produits dans le pays aux prix de base. Marge appliquée dans le commerce et le transport en rapport avec la distribution des stupéfiants dans le pays
Consommation intermédiaire (-)	Production Distribution
Valeur ajoutée brute	Valeur ajoutée brute de la production jusqu'à la distribution (production - consommation intermédiaire)
Impôts nets	–
Produit intérieur brut	Contribution de la production et la distribution de drogues au produit intérieur brut

PIB mesuré en termes de dépenses	
Dépenses de consommation finale • Dépenses de consommation finale des ménages	Dépenses au titre de l'achat de drogues dans le pays + achat des résidents à l'étranger - achats des non-résidents dans le pays
Formation brute de capital fixe • Variations de stock	Variations des stocks de matières premières et des produits finis des producteurs, biens destinés à la revente
Exportation	Exportation de stupéfiants, y compris les achats par des non-résidents dans le pays
Importation (-)	Importation de stupéfiants, y compris les achats des résidents à l'étranger
Produit intérieur brut	Consommation finale intérieure de stupéfiants (consommation finale + variations de stock + exportations - importations)
PIB mesuré en termes de revenus	
Rémunération des employés	Rémunération des employés du secteur des stupéfiants
Fiscalité nette sur la production et les importations	–
Excédent brut d'exploitation/revenu mixte brut	Excédent d'exploitation/revenu mixte des activités en rapport avec les stupéfiants (valeur ajoutée brute - salaires)

21. Les activités illégales de production recouvrent la production de stupéfiants dans le pays et le transport et la vente aux consommateurs. Les paiements au titre de la production, d'une part, et du transport et de la vente, d'autre part, sont distincts.

22. Les variations des stocks de matière première et de produit final des producteurs ainsi que les biens destinés à la revente sont extrêmement difficiles à imputer. Par conséquent, on a fait l'hypothèse que la totalité des stupéfiants produits et importés au cours de l'année est consommée ou exportée.

23. Des évaluations distinctes ont été réalisées pour chaque type de stupéfiant, en tenant compte de leur spécificité.

24. Les stupéfiants vendus sur le marché intérieur sont produits aussi bien dans le pays qu'à l'étranger. Par conséquent, une partie des stupéfiants est exportée (stupéfiants produits localement et réexportation).

25. L'importance des activités peut être estimée en se fondant aussi bien sur la production que sur les dépenses. La méthode fondée sur la production prend en compte la production intérieure et les importations. On entend par production intérieure les stupéfiants produits dans le pays (aux prix de base) plus les marges prélevées lors des échanges et du transport. Si on se fonde sur les dépenses, la production est égale à la consommation plus les exportations moins les importations. Par conséquent, pour évaluer la production, on a besoin de données au sujet du volume (équivalent physique), des dépenses intérieures, des exportations et des importations ainsi que des prix de gros, de détail, à l'importation et à l'exportation.

26. Compte tenu du fait que l'on ne peut estimer la valeur des stupéfiants produits en se basant sur les données de production, étant donné qu'on ne dispose pas d'informations fiables sur les volumes, il faut utiliser des méthodes indirectes, à savoir les données du Ministère des affaires intérieures, qui portent sur le nombre de personnes enregistrées en tant que consommateurs de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins non médicales, les données du Ministère des affaires étrangères concernant les saisies de stupéfiants et de substances psychotropes et des évaluations réalisées par les experts indépendants.

27. D'après les données du Ministère des affaires étrangères, le nombre de personnes inscrites en tant que consommatrices de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins non médicales s'élevait à 124 807 au 1^{er} janvier 2005 et à 152 418 au 1^{er} janvier 2006. En d'autres termes, le nombre moyen de personnes concernées en 2005 était de $138\,613 [(124\,807 + 152\,418) / 2]$.

28. Les estimations concernant la consommation sont établies à partir des données sur les saisies et la part moyenne des affaires découvertes. En s'appuyant sur les normes annuelles de consommation de stupéfiants, il est possible de déterminer le nombre d'usagers et, par voie de conséquence, le prix des stupéfiants vendus, c'est-à-dire la valeur des stupéfiants consommés (tableau 7).

Tableau 7

Estimation de la consommation de stupéfiants, en volume, en Ukraine

	Saisies réalisées par les organes de lutte (en grammes)	% de découverte	Consommation générale (en grammes)	Normes de consommation (g/an)	Nombre de consommateurs	Prix moyen unitaire (Hrv/g)	Valeur des stupéfiants consommés (en milliers de Hrv)
Stupéfiants	14 851 664		137 075 856		133 048,3		1 389 387
dont:							
Opium	417 017	20	2 085 085	150	13 901	100	208 509
Haschisch	5 805	5	116 100	150	774	60	6 966
Marijuana	2 512 632	20	12 563 160	300	41 877	60	753 790
Héroïne	69	5	1 380	150	9	500	690
Cocaïne	181	5	3 620	150	24	750	2 715
Éphédrine	44 971	5	899 420	274	3 283	60	53 965
Usages médicaux	9 263	5	185 260	360	515	50	9 263
Paille de pavot (non traitée)	8 295 551	10	82 955 510	7 300	11 364	2,5	207 389
Cannabis	1 809 220	10	18 092 200	3 000	6 031	2,5	45 231
Autres	1 756 955	9	20 174 121	365	55 272	5	100 871

	Saisies réalisées par les organes de lutte (en grammes)	% de découverte	Consommation générale (en grammes)	Normes de consommation (g/an)	Nombre de consommateurs	Prix moyen unitaire (Hrv/g)	Valeur des stupéfiants consommés (en milliers de Hrv)
Substances psychotropes	8 341		166 820		5 565		10 260
dont:							
Amphétamines	1 339	5	26 780	30	893	100	2 678
Méthamphétamines	577	5	11 540	30	385	100	1 154
LSD (diéthylamide de l'acide lysergique)	3	5	60	10	6	100	6
Provenant de la production industrielle	1 685	5	33 700	30	1 123	50	1 685
Autres	4 737	5	94 740	30	3 158	50	4 737
Total	14 860 005		137 242 676		138 613		1 399 647

29. La valeur totale de la consommation de stupéfiants est estimée à 1,4 milliard de hryvnias, ce qui permet d'évaluer l'activité commerciale comme indiqué au tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8

Évaluation des activités commerciales liées à la distribution de stupéfiants

1. Valeur des stupéfiants consommés, en milliers de hryvnias	1 399 647
2. Marge intérieure (1 * 20 %)	279 929
3. Consommation intermédiaire (2 * 30 %)	83 979
4. Valeur ajoutée brute (2 - 3)	195 951
5. Y compris rémunération de la main-d'œuvre (4 * 15 %)	29 393

30. La valeur des stupéfiants importés ainsi que de la production intérieure est estimée. En ce qui concerne la production intérieure, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée sont également estimées (tableau 9).

Tableau 9

Estimation de l'importation et de la production intérieure de stupéfiants

	Origine	Valeur aux prix de production (importations)	Importation (contrebande)	Production intérieure	Consommation intermédiaire (50 %)	Valeur ajoutée brute des producteurs	Y compris rémunération de la main-d'œuvre (15 %)
Stupéfiants		1 111 510	538 554	572 956	286 478	286 478	42 972
dont:							
Opium	Importation	166 807	166 807	0	0	0	0
Haschisch	Importation	5 573	5 573	0	0	0	0
Marijuana	Importation 50 %, production intérieure 50 %	603 032	301 516	301 516	150 758	150 758	22 614
Héroïne	Importation	552	552	0	0	0	0
Cocaïne	Importation	2 172	2 172	0	0	0	0
Éphédrine	Importation 50 %, production intérieure 50 %	43 172	21 586	21 586	10 793	10 793	1 619
Usages médicaux	production intérieure	7 410		7 410	3 705	3 705	556
Paille de pavot (non traitée)	Production intérieure	165 911		165 911	82 956	82 956	12 443
Cannabis	Production intérieure	36 184		36 184	18 092	18 092	2 714
Autres	Importation 50 %, production intérieure 50 %	80 696	40 348	40 348	20 174	20 174	3 026
Substances psychotropes		8 208	3 432	4 776	2 388	2 388	358
dont:							
Amphétamines	Importation 50 %, production intérieure 50 %	2 142	1 071	1 071	536	536	80
Méthamphétamines	Importation 50 %, production intérieure 50 %	923	462	462	231	231	35

	Origine	Valeur aux prix de production (importations)	Importation (contrebande)	Production intérieure	Consommation intermédiaire (50 %)	Valeur ajoutée brute des producteurs	Y compris rémunération de la main-d'œuvre (15 %)
LSD (diéthylamide de l'acide lysergique)	Importation	5	5	0	0	0	0
Provenant de la production industrielle	Production intérieure	1 348		1 348	674	674	101
Autres	Importation 50 %, production intérieure 50 %	3 790	1 895	1 895	947	947	142
Total		1 119 718	541 986	577 732	288 866	288 866	43 330

31. Le tableau 10 présente les données sur la production, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée brute et leur part dans le PIB.

Tableau 10

Part de l'activité liée aux stupéfiants dans le PIB de l'Ukraine

	PIB officiel en 2005, en millions de Hrv) (estimation préliminaire)	Valeur de la production et de la distribution de drogues (en millions de Hrv)	Pondération moyenne dans le PIB officiel (en %)
Production de biens et de services	1 017 565	858	0,08
Consommation intermédiaire	592 824	373	0,06
Produit intérieur brut	424 741	485	0,11
Consommation finale des ménages	238 961	1 400	0,59
Importation de biens et de services	-223 555	-542	-0,29

V. CONTREBANDE

32. Toute activité menée en violation de la réglementation douanière est considérée comme de la contrebande. Il s'agit par exemple du transport de biens interdits, du transport de biens ne correspondant pas à la description qui en est donnée ou d'une valeur déclarée inférieure à la valeur réelle, etc.

33. Les biens entrés en contrebande (non déclarés) doivent être pris en compte, principalement, dans la balance des paiements et dans les statistiques d'importation et d'exportation.

34. On peut déterminer la valeur des biens entrés en contrebande en faisant la différence entre les ressources déclarées et la consommation. C'est cette méthode qui est utilisée pour les boissons alcoolisées, le tabac et les stupéfiants.
35. Les statistiques douanières des autres pays constituent une autre source de données, mais pour un certain nombre de raisons méthodologiques, il n'a pas été possible jusqu'à présent de les comparer aux statistiques ukrainiennes.
36. Les transactions portant sur des biens introduits en contrebande sur le marché intérieur sont prises en compte dans les comptes nationaux comme indiqué ci-après.
37. La valeur des échanges devrait comprendre la marge commerciale des négociants et des vendeurs des biens importés. Celle-ci est probablement déjà prise en compte dans les estimations des échanges. Si ce n'est pas le cas, on peut l'évaluer à partir des statistiques douanières et d'évaluations d'experts. C'est pourquoi il est préférable de classer les biens importés en contrebande en différentes catégories – bien d'équipement des ménages et électronique grand public, véhicules à moteur, boissons alcoolisées, tabac, autres biens – en fonction de l'importance de la marge. Étant donné que les prix à l'importation des biens importés en contrebande ne comportent ni droits de douane, ni TVA, ni droits d'accises, la marge pratiquée est plus élevée proportionnellement que celle prélevée sur les mêmes biens aux prix d'acquisition.
38. La valeur commerciale des biens importés en contrebande correspond à la somme de la valeur des biens multipliée par la marge applicable.
39. La consommation intermédiaire est exprimée en pourcentage de la valeur totale, quant à la valeur ajoutée brute, elle est donnée par la différence entre la valeur totale et la consommation intermédiaire.
40. La valeur des biens exportés en contrebande est prise en compte du côté de l'offre, que ce soit au niveau de la production ou des importations (dans le cas de réexportations).
41. Dans le calcul du PIB sur la base des dépenses, la valeur des biens importés en contrebande est estimée aux prix d'acquisition et est incluse dans la partie des dépenses de consommation finale des ménages.
42. Dans le cas de l'estimation du PIB sur la base du revenu, il faut tenir compte de la rémunération des employés participant à la vente des biens introduits en contrebande. La différence entre la valeur ajoutée brute de ces activités et la rémunération de la main-d'œuvre est fonction de l'excédent d'exploitation brut/du revenu mixte de ceux qui introduisent des biens en contrebande.
43. D'après les données du Service national des douanes ukrainien, la valeur des biens saisis en 2005 s'élevait à 297,4 millions de hryvnias, se répartissant comme suit: véhicules de transport: 63,6 millions de hryvnias, denrées alimentaires et biens industriels: 196,4 millions de hryvnias (dont tabac: 2,3 millions de hryvnias, et boissons alcoolisées: 400 000 hryvnias). La contrebande de devises n'est pas prise en compte. On estime qu'elle représente 10 % du total.

44. Sur la base des équilibres naturels (voir les estimations de la production illégale) les estimations s'élèvent à 3 milliards 71 millions de hryvnias pour le vin et les boissons alcoolisées, à 2 milliards 140 millions de hryvnias pour le tabac et les exportations illégales et à 542 millions de hryvnias pour les stupéfiants (tableau 11).

Tableau 11

Estimation de la valeur des biens importés ou exportés en contrebande

	Statistiques douanières, hors devises	Alcool, tabac et stupéfiants	Pourcentage de découvertes	Total	Exportation	Importation
Biens saisis						
Véhicules (importation)	64		10,0	636		636
Alcool (exportation)	0	3 071	0,0	3 071	3 071	
Tabac (exportation)	2	2 140	0,1	2 140	2 140	
Stupéfiants (importation)	11	542	2,0	542		542
Biens culturels (exportation)	2		10,0	18	18	
Denrées alimentaires et autres biens industriels	181		10,0	1 811	906	906
TOTAL	260		4,2	8 218	6 135	2 084

45. La valeur totale des biens importés ou exportés en contrebande est estimée en termes de marge commerciale, c'est-à-dire de consommation intermédiaire et de valeur ajoutée, cette dernière comprenant la rémunération de la main-d'œuvre (tableau 12).

Tableau 12

Valeur des biens importés ou exportés en contrebande

1. Valeur totale	8 218
2. Marge commerciale (1 * 50 %)	4 109
3. Consommation intermédiaire (2 * 30 %)	1 233
4. Valeur ajoutée brute (2 - 3)	2 876
5. Rémunération de la main-d'œuvre (4 * 50 %)	1 438

Tableau 13

Part de la contrebande dans le PIB de l'Ukraine

	PIB officiel en 2005 (en millions de Hrv) (estimation préliminaire)	Contrebande de marchandises (en millions de Hrv)	Pondération moyenne dans le PIB officiel (en pourcentage)
Production de biens et de services	1 017 565	4 109	0,40
Consommation intermédiaire	592 824	1 233	0,21
Produit intérieur brut	424 741	2 876	0,68
Consommation finale des ménages	238 961	–	–
Exportations de biens et de services	227 252	6 135	2,70
Importations de biens et de services	-223 555	2 084	-0,93

**VI. PRODUCTION ILLÉGALE D'ALCOOL SANS CORRESPONDANCE
AVEC LES NORMES PARTICULIÈRES**

46. On peut considérer qu'il existe quatre types de production d'alcool non couverts par les observations statistiques, à savoir:

- a) La production non enregistrée d'entreprises légales;
- b) La production illégale par des entreprises souterraines;
- c) La production par des ménages pour leur consommation personnelle;
- d) La production par des ménages destinée à la vente.

47. La production non enregistrée d'entreprises légales est considérée comme une production fantôme, mais non comme une production illégale. Elle n'est donc pas prise en compte dans l'évaluation des activités illégales de production. D'après les données recueillies auprès des responsables d'entreprises, elle représenterait 10,1 % de la production légale.

48. La production illégale d'alcool est donc réalisée par des entreprises souterraines ainsi que par les ménages, que ce soit pour leur consommation personnelle ou pour la vente.

49. La production illégale et la consommation d'alcool sont estimées en faisant la différence entre les ressources déclarées et la consommation en volume. Le tableau 14 présente une estimation de la consommation de boissons alcoolisées produites légalement.

Tableau 14

Estimation de la consommation de boissons alcoolisées produites légalement

Boissons alcoolisées, en millions de décalitres	Production	Importations	Ressources totales	Exportations	Consommation totale
Vodka et boissons alcoolisées (code 2208, à l'exception des codes 2208.2012, 2208.9078, 2208.9091 et 2208.09099)	47,7	0,2	47,9	4,5	43,4
Vin (codes 2204 (à l'exception des codes 2204.10 et 2204.30), 2205 et 2206)	15,4	11,4	26,8	16	10,8
Cognac (code 2208.2012)	2	0,05	2,05	0,02	2,03
Vins mousseux (code 2204.10)	4	0,2	4,2	0,4	3,8
Bières de malt (code 2203)	194	2,5	196,5	19,8	176,7

50. On peut estimer la consommation d'alcool à 16 milliards de hryvnias, soit 6 milliards de hryvnias de plus que le montant estimé de l'ensemble des ventes de détail. Une partie de cette différence (50 %) est liée aux exportations illégales (contrebande) en raison des coûts relativement faibles de production d'alcools en Ukraine. Par conséquent, la consommation des ménages d'alcool produit légalement représenterait 12 milliards de hryvnias (5 litres d'alcool pur par personne).

51. Pour leur part, les experts indépendants estiment que la consommation d'alcool serait comprise entre 8 et 10 litres par personne et par an. En conséquence, la production non déclarée représenterait environ 6 milliards de hryvnias (3 litres d'alcool pur par personne * 40 hryvnias / l * 47 millions de personnes). Sur ce total, 2 milliards de hryvnias (10 % de la production totale) représenteraient la sous-déclaration et 4 milliards les autres formes de production (2 milliards pour la production illégale et 2 milliards pour la production destinée à la consommation personnelle).

52. Le montant correspondant à la production illégale est obtenu en multipliant le volume physique par le prix unitaire (estimé à partir des évaluations d'experts et normalement inférieur au prix de la production légale).

53. La consommation intermédiaire de la production non déclarée comprend la valeur des alcools consommés et d'autres produits ainsi que des bouteilles, le coût de l'électricité et les loyers des locaux. Elle peut être estimée par des experts en pourcentage de la valeur totale.

54. La valeur ajoutée brute est définie comme la valeur totale moins la consommation intermédiaire. Les tableaux 15 et 16 ci-après présentent les données concernant la production d'alcool non déclarée en Ukraine.

Tableau 15

Production et consommation d'alcool non déclaré

	Production	Importation	Exportation	Consommation finale des ménages
Production légale (données statistiques)	18	2	4	10
dont: non déclaré dans les dépenses finales			3	3
Autres productions	6	–	–	6
– Non-déclaration	2	–	–	2
– Production illégale	2	–	–	2
– Production destinée à la consommation personnelle	2	–	–	2
TOTAL	24	2	7	19

Tableau 16

Part de la production sous-déclarée d'alcool dans le PIB

	PIB officiel en 2005 (en milliards de hryvnias) (estimation préliminaire)	Valeur de la production non déclarée (en millions de hryvnias)	Pondération moyenne dans le PIB officiel (en %)
Production de biens et de services	1 017 565	6 000	0,59
Consommation intermédiaire	592 824	1 200	0,20
Produit intérieur brut	424 741	4 800	1,13
Consommation finale des ménages	238 961	9 000	3,77
Exportation de biens et de services	227 252	3 071	1,35

VII. TRAFIC D'OBJETS VOLÉS

55. Il est relativement difficile d'estimer la valeur du trafic d'objets volés et de la contrefaçon et ce, en raison de nombreux facteurs dont les principaux sont la diversité des objets (biens, droits d'auteur, argent, etc.), la diversité des méthodes de vol et de vente, et du fait que l'on ne dispose pas d'information pour estimer la valeur ajoutée et la marge commerciale. En outre, comme pour toutes les autres formes d'activités criminelles, les estimations reposent sur des avis d'experts et les données statistiques du Ministère des affaires intérieures.

56. Le trafic d'objets volés est une activité directement liée au vol, mais ce dernier ne produit aucune valeur ajoutée: il s'agit simplement d'une redistribution d'actifs. L'achat et la vente ultérieure des objets volés peuvent être considérés comme une activité commerciale assortie d'une marge bénéficiaire. Cette dernière est inscrite dans le SCN en tant que produit.

57. Afin d'estimer la marge bénéficiaire liée au trafic d'objets volés, il faut disposer de données sur le nombre de vols, la valeur des objets volés et le niveau approximatif des marges pratiquées. Le tableau 17 ci-dessous présente une estimation du nombre de vols en 2005 d'après les données du Ministère des affaires intérieures ukrainien.

Tableau 17

Nombre de délits enregistrés

Types de délits	Nombre
Vol	186 659
Vol qualifié	47 054
Vol avec effraction	6 708
TOTAL	240 421

58. Dans le cas du vol d'un véhicule à moteur personnel qui n'est pas un actif et dont la valeur est incluse dans les dépenses au titre de la consommation finale des ménages, sa présence sur le marché sera prise en compte dans les autres variations du compte d'actifs, à la valeur d'achat par le revendeur. La marge prélevée à l'occasion de la vente du véhicule au consommateur final sera prise en compte dans la production, et la valeur du véhicule, représentée par le prix payé par le consommateur final, figurera dans les dépenses de consommation finale des ménages. La vente se traduit par une diminution du stock de biens destinés à la revente.

59. Afin d'estimer la valeur globale des marges commerciales produites par le trafic d'objets volés, il faut disposer de données concernant la valeur des objets ainsi que l'importance des marges. La valeur des objets volés peut être obtenue auprès des organismes chargés de la sécurité et des compagnies d'assurances. Pour ce qui est des marges, elles sont estimées à partir d'avis d'experts, et leur montant total est obtenu en multipliant la valeur de l'objet volé par le pourcentage de marge. Lorsque les objets volés sont vendus légalement (en magasins d'occasions), le résultat obtenu doit être revu à la baisse et la marge liée à la revente est déjà prise en compte.

60. Le cas des véhicules à moteur doit être examiné à part. Les informations concernant les vols de véhicule peuvent être obtenues auprès des organismes de contrôle (par exemple, services d'inspection) et des sociétés d'assurances (nombre de véhicules volés et valeur des véhicules). En s'appuyant sur le nombre et la valeur des véhicules retrouvés et rendus à leur propriétaire, on peut estimer la valeur des véhicules vendus sur le marché noir. Il faut en outre tenir compte des véhicules revendus sous forme de pièces détachées, pour lesquels s'applique une marge différente.

61. Le trafic d'objets volés, en particulier de véhicules à moteur, peut donner lieu à une consommation intermédiaire (location d'un garage ou d'une place de stationnement, achat d'outils, essence, etc.), dont la valeur, en pourcentage, doit être estimée par des experts. La valeur ajoutée brute est donnée par la différence entre la valeur totale et la consommation intermédiaire.

62. Dans le cas du trafic d'objets volés, en particulier de véhicules à moteur, les opérations d'exportation-importation sont relativement importantes. Elles peuvent être effectuées par des groupes relevant de la criminalité organisée internationale, et les bénéfices tirés des activités à l'étranger peuvent être plus importants que ceux tirés des activités dans le pays. Toutefois, il n'est pas à ce stade pertinent de tenir compte des opérations réalisées à l'étranger.

VIII. PART DES ACTIVITÉS ILLÉGALES DANS LE PIB

Tableau 18

Part des activités économiques illégales dans le PIB de l'Ukraine

	PIB officiel en 2005 (en millions de hryvnias) (estimation préliminaire)	Services de prostitution (en millions de hryvnias)	Production et distribution de stupéfiants (en millions de hryvnias)	Contrebande de biens (en millions de hryvnias)	Production et vente de boissons alcoolisées (en millions de hryvnias)	TOTAL
Production de biens et de services	1 017 565	1 445	858	4 109	6 000	12 412
Consommation intermédiaire	592 824	350	373	1 233	1 200	3 156
Produit intérieur brut (production)	424 741	1 095	485	2 876	4 800	9 256
Consommation finale des ménages	238 961	1 048	1 400		9 000	11 448
Exportation de biens et de services	227 252	64		6 135		6 199
Importation de biens et de services	-223 555			-2 084		-2 084
Produit intérieur brut (dépenses)	424 741	1 112	1 400	4 051	9 000	15 563
Part du total						
Production de biens et de services	100,0	0,1	0,1	0,4	0,6	1,2
Consommation intermédiaire	100,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,5
Produit intérieur brut (production)	100,0	0,3	0,1	0,7	1,1	2,2
Consommation finale des ménages	100,0	0,4	0,6		3,8	4,8
Exportation de biens et de services	100,0	0,0		2,7		2,7
Importation de biens et de services	100,0			0,9		0,9
Produit intérieur brut (dépenses)	100,0	0,3	0,3	1,0	2,1	3,7

RÉFÉRENCES

- a) Système de comptabilité nationale, 1993 – Eurostat, FMI, OCDE, ONU, Banque mondiale; publication en russe: ONU, 1998;
- b) Système européen des comptes nationaux – Eurostat, 1995;
- c) Manuel sur la mesure de l'économie non observée, OCDE, FMI, BIT, Bureau de statistique de la CEI; publication de l'OCDE, 2002;
- d) L'économie non observée dans les comptes nationaux. Étude des pratiques nationales, Nations Unies, Genève, 2003;
- e) Principes méthodologiques de la prise en compte de l'économie souterraine dans le SCN et recommandations pour l'estimation de certains indicateurs – CEI-Stat, Moscou, 1995;
- f) Recommandations pour une meilleure estimation de l'économie non observée, CEI-Stat, Moscou, 2000;
- g) «Expérience des pays de la CEI concernant la mesure de l'économie non observée»; rapport présenté à l'occasion du séminaire sur la mesure de l'économie non observée organisé à Saint-Pétersbourg du 23 au 25 juin 2004 par le Comité de statistique de la Fédération de Russie et le Service central de statistique polonais;
- h) B. Jakobiak et H. Gembarzewska: «Estimation of the Illegal Activities in Poland for the Purposes of the National Accounts»; document présenté à l'occasion du séminaire sur la mesure de l'économie non observée organisé à Saint-Pétersbourg du 23 au 25 juin 2004 par le Comité de statistique de la Fédération de Russie et le Service central de statistique polonais.
